

BUREAU

REUNION DE BUREAU DU MARDI 30 AOUT 2016

Présents : MM. BOUAT, GIROUD-GARAMPON, LOUIS, MALLET, MONTMAYEUR, RAYMOND, TRUWANT

Excusés : MM. MUFFAT- JOLY, DENECHERE

AJA Villeneuve :

Appel en Ligue de la décision du Bureau parue au PV 306.
Le dossier sera examiné le mardi 6 septembre par la commission d'Appel de Ligue.

U15 Promotion Excellence poule A:

Considérant la vacance créée suite au non engagement du club de Rives.

En application de l'article 24.5 des Règlements Généraux, l'équipe de Crolles 2 est repêchée et remplace l'exempt en poule A.

L'équipe du groupement de l'Isère Rhodanienne vient en application de l'article 21.1.2 des Règlements sportifs du District de l'Isère, s'intégrer à cette poule de promotion d'Excellence.

De ce fait, le championnat de la poule de promotion Excellence poule A se déroulera à 13 pour la saison 2016-2017 avec un retour à 12 dès la saison 2017-2018.
